

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 19 février 2025

DELIBERATION : 2025-01-17

OBJET : Tarifs des séjours et activités enfance et jeunesse

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. BARBAROUX Christophe M. DURAND Gilles ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Tarifs des séjours et activités enfance et jeunesse

Exposé

Dans le cadre de sa compétence « extrascolaire », la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose chaque été le déploiement de séjours, dont les durées varient selon l'âge des participants. Ces propositions qui s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif communautaire visent notamment à accompagner les enfants et les jeunes dans l'apprentissage de l'autonomie et dans des découvertes aussi nombreuses que variées.

Afin de permettre à ces séjours d'être accessibles à tous, la commission enfance et jeunesse, réunie le 5 février dernier, propose d'appliquer un barème tarifaire en établissant la participation des familles sur la base d'un taux d'effort de 33% du coût du séjour sur le quotient familial (QF) le plus bas, et jusqu'à 66% du coût du séjour sur le quotient familial (QF) le plus haut. Le tarif serait ensuite échelonné progressivement sur les QF intermédiaires. Il est précisé qu'au-delà de cette offre, les familles peuvent également bénéficier de soutiens financiers individuels, en particulier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Par rapport aux grandes catégories d'offres de séjours proposées, la déclinaison des tarifs pourrait ainsi se traduire de la façon suivante :

Mini séjours avec hébergement « en dur » :

Durée 2 jours / 1 nuit

Groupe de 12 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	63 €
399 à 699	79 €
699 à 899	95 €
899 à 1299	110 €
Au-delà de 1299	126 €

Mini séjours avec hébergement « en tentes » :

Durée 2 jours / 1 nuit

Groupe de 12 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	47 €
399 à 699	58 €
699 à 899	70 €
899 à 1299	82 €
Au-delà de 1299	93 €

Séjours avec hébergement « en dur » :

Durée 5 jours / 4 nuits

Groupe de 24 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	149 €
399 à 699	186 €
699 à 899	224 €
899 à 1299	261 €
Au-delà de 1299	298 €

Séjours avec hébergement « en tentes » :

Durée 4 jours / 3 nuits

Groupe de 12 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	103 €
399 à 699	129 €
699 à 899	155 €
899 à 1299	180 €
Au-delà de 1299	206 €

A l'issue des travaux de la commission et du travail mené par un stagiaire en cours de formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport au sein des services de la CCAPV, il est proposé par ailleurs de créer une nouvelle offre d'actions à destination des pré-adolescents et adolescents du territoire.

Celle-ci pourrait prendre tout d'abord la forme de journées thématiques inter-centres, permettant aux 9 -12 ans de bénéficier de propositions de planning spécifique, avec des sorties à la journée et des choix d'activités centrés sur les pôles d'intérêt de cette tranche d'âge. Dans un premier temps, cette nouvelle proposition serait planifiée à titre expérimental, une fois par trimestre, pour une capacité maximale de 30 jeunes. Les règles de tarification proposées sur les séjours seraient également déclinées sur cette nouvelle proposition, à savoir :

Journées thématiques préadolescents :

Inscription à une journée de regroupement inter – centres

Groupe de 30 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	25 €
399 à 699	28 €
699 à 899	34 €
899 à 1299	39 €
Au-delà de 1299	40 €

Cette nouvelle orientation à destination des adolescents et pré-adolescents pourrait prendre également la forme d'une offre de séjours de découverte, ayant vocation à découvrir la France et surtout l'Europe, afin de répondre à une demande récurrente d'ouverture au monde, exprimée par les jeunes du territoire. Cette proposition, adoptée à l'unanimité par la commission enfance et jeunesse, s'adresserait bien évidemment à tous les jeunes du territoire avec l'application des mêmes principes tarifaires, sur les bases suivantes :

Séjours découverte adolescents :

Durée 8 jours / 7 nuits

Groupe de 48 participants

Tarifs proposés en fonction des quotients familiaux :

0 à 399	290 €
399 à 699	363 €
699 à 899	435 €
899 à 1299	508 €
Au-delà de 1299	580 €

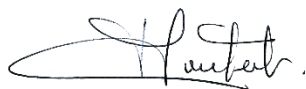
Enfin et afin que l'ensemble de ces propositions soient connues et accessibles pour toutes les familles du territoire, la commission enfance et jeunesse a souhaité, qu'en sus des communications Web et réseaux sociaux, une plaquette de communication dédiée soit réalisée puis diffusée individuellement dans les écoles et collèges de l'intercommunalité.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs et propositions des différentes offres intercommunales d'animations et de séjours en direction de la jeunesse, détaillées ci-dessus, pour une application à compter du 1^{er} mars 2025,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 février 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER